

# Réduire la pression sur les ressources métalliques

- Cadre législatif européen (économie circulaire et éco-conception)
- Eco-concevoir
- Remplacer la propriété par l'usage
- Allonger la durée de vie des produits
- Recycler
- Low-techs

## ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



# Quelle stratégie européenne ?

- **Europe 2020: objectif de réduire de 20% GES et 20% d'énergie renouvelable, objectif de 50% de déchets recyclés en 2020**
- **COM(2014) 398 final – 25.09.2014 : Vers une économie circulaire: programme « zéro déchets » pour l'Europe:**
  - **Création potentielle de 580.000 emplois**
  - **Proposition 70% de déchets ménagers recyclés d'ici 2030**
  - **80% des déchets d'emballage**
  - **Interdiction de la mise en décharge de produits recyclables ou valorisables d'ici 2025**
  - **Incitations à encourager l'investissement dans l'économie circulaire (pdt + durables, moins consommateurs d'énergie, facile à entretenir...)**

**Enfin, 83 projets abandonnés fin 2014 par Commission Juncker (dont paquet économie circulaire et sur la qualité de l'air) – nouveau paquet présenté en décembre 2015**



# Quelle stratégie européenne ?

- Proposition de la commission sur l'économie circulaire (fin 2015)
- 4 propositions de directives portant respectivement: sur les déchets, les déchets d'emballages, la mise en décharge, et les déchets électriques et électroniques (DEEE)
- objectif commun pour l'UE de recycler 65% des déchets municipaux et 75% des déchets d'emballages d'ici 2030

MAIS,

- Révision à la baisse de certains objectifs : « le taux de recyclage est ainsi ramené à 65% pour 2030 contre 70% pour 2025 dans le précédent paquet »
- Commission annonce un objectif contraignant visant à réduire la mise en décharge à 10% . L'objectif de limitation de la mise en décharge était fixé à 5% précédemment
- Absence d'objectif relatif à l'incinération : incitation à la « valorisation énergétique»

## Eco-conception

- **Norme ISO/TR 14062 (2002)** qui vise à « intégrer des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits »
- **Directive 2009/125/CE (2009)** propose un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie. La directive définit l'écoconception comme « *l'intégration des caractéristiques environnementales dans la conception du produit en vue d'améliorer la performance environnementale du produit tout au long de son cycle de vie* »

**Normes minimales de performance** pour une vingtaine de catégories de produits (fours, hottes, climatiseurs...) => concerne l'utilisation du produit, pas sa conception

Fin 2016: Plan de travail « écoconception », 2016-2019 (COM (2016)773)

- ⇒ **Étiquetage énergétique**
- ⇒ **Efficacité énergétique des produits**
- ⇒ **Lignes directrices relatives aux mesures d'autoréglementation adoptées par les entreprises [C(2016)7770 final]**

⇒ **Réexamen des mesures d'ici 2019 (utilisation rationnelle des ressources, réparabilité, recyclabilité, durabilité)**



# Eco-conception

Minimiser l'impact du produit tout au long du cycle de vie du produit

- Réduire l'usage de produits dangereux, la consommation d'énergie dans p°
- Réduire le volume des emballages
- Réduire les besoins en énergie d'un appareil électrique ou électronique
- Proposer des produits faciles à entretenir, dont les composants sont facilement, démontables, réutilisables, recyclables

**Directive européenne =>**

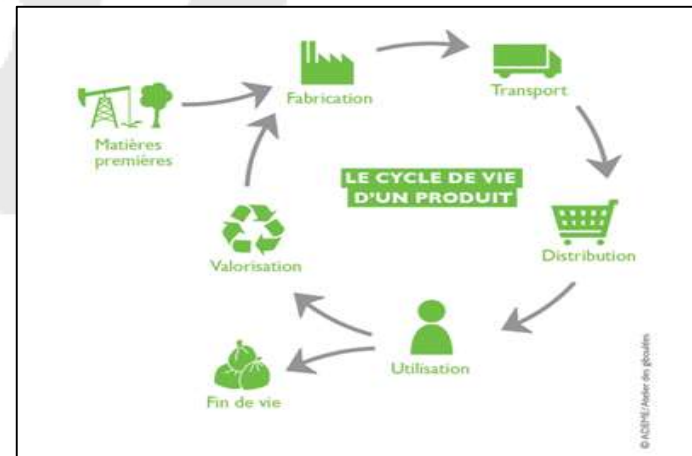
critères concernent seulement l'efficacité énergétique

Rien sur la consommation de matières premières métalliques

Plan Éco-conception « 2016-2019 » (COM(2016)773)

**Pistes:**

- ⇒ Réduire/interdire certains usages dispersifs
- ⇒ Introduire/imposer des taux de recyclabilité

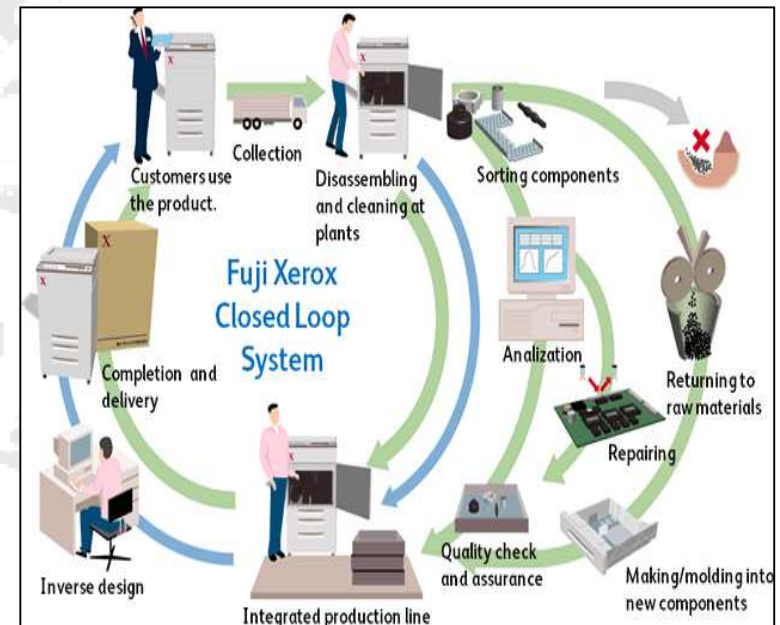


# Economie de fonctionnalité

Remplacer l'usage par la propriété  
Remplacer la vente d'un bien par celle d'un service,

Ex:

- Xérox (imprimantes)
- vélos, voitures en libre service
- location outillage, vêtements (tale me)
- Pneus (poids lourds)
- ...





# Allonger la durée de vie des produits

- Réparer
- Réemployer
- Réutiliser



- Mettre fin à l'obsolescence programmée

**Piste: imposer des durées de garanties plus longues (5, 10 ans...)**

# Recycler

- Même s'il existe des limites au recyclage
  - Nombreux alliages différents (ex: nickel)
  - Pertes (1 à 2%)
  - Consommation d'énergie
  - Question des débouchés et prix des matières premières recyclées
  - Techniques pas encore au point pour les métaux rares
  - « Fatigue du tri » - stagnation des taux de collecte

## Piste:

- Fiscalité différente selon les matières recyclées ou vierges
- ----- la quantité de matériaux recyclés utilisés
- Imposer une quantité minimum de matières recyclées
- Etendre le système des consignes aux les appareils elec. au niveau du distributeur et des producteurs



# Low techs et questionnement de nos besoins

- Low-techs en opposition aux high-techs (cf. Bihouix 2014)

## Basses technologies

Ex:

- Vélo vs. automobiles , réduire vitesse autorisée (= réduction du poids des véhicules)
- Monoculture pesticides vs. polyculture et plus forte intensité en travail
- Grande distribution vs. circuits courts
- Habitats connectés vs. habitats partagés
- Crayon à papier vs. stylo et imprimante
- Appareils électriques, électroniques, informatiques plus simples
- Sports, loisirs, tourisme moins énergivores
- Digitalisation vs. travail humain (métiers d'accueil, banques, poste, gares, supermarchés....)



# questionnement de nos besoins

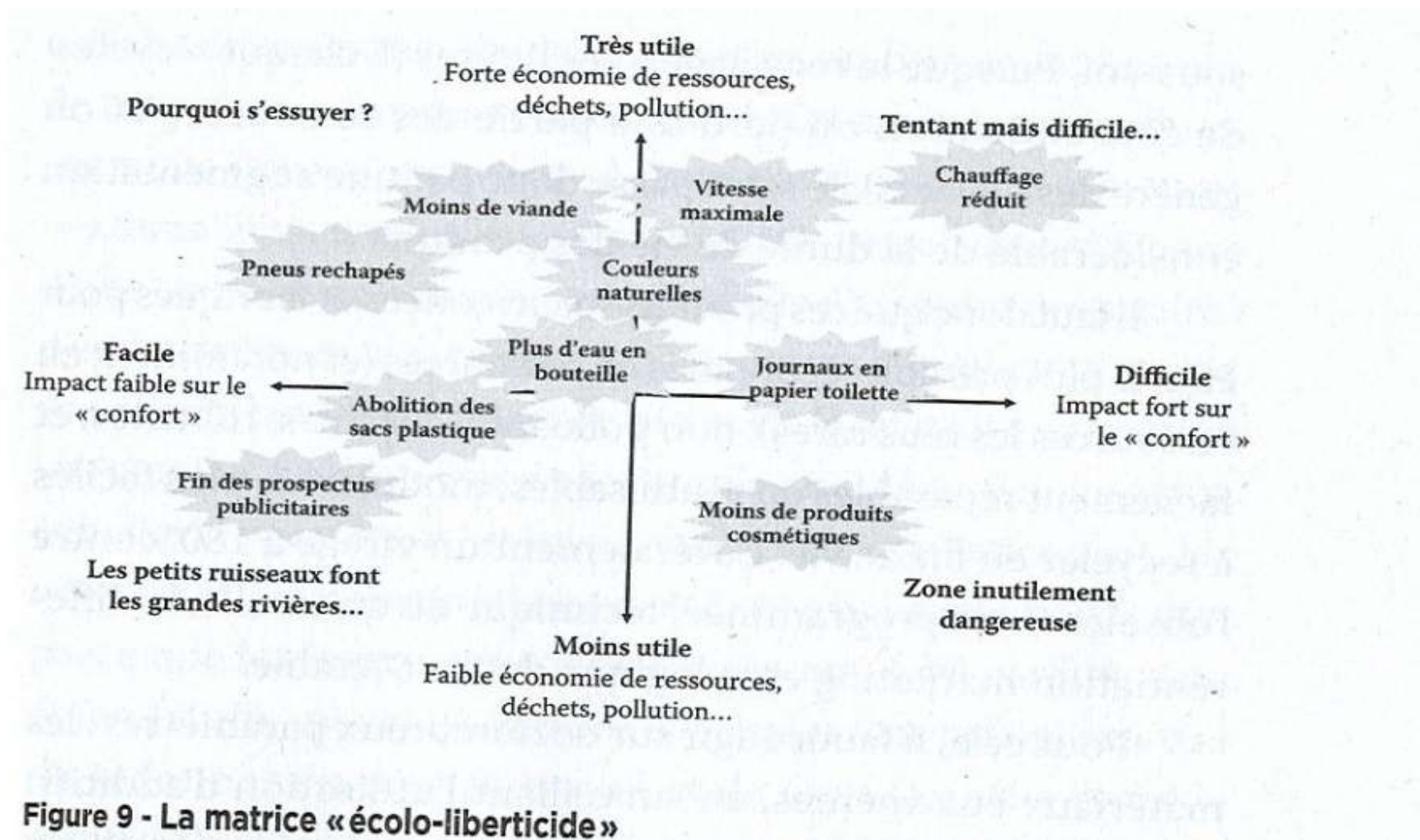


Figure 9 - La matrice «écolo-liberticide»

(Nota : schéma purement illustratif.)

Source: Bihoux, L'age des low techs (2014)